Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20261022-2026_240-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 42
Présents : 39
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 16 octobre 2026
Date d'affichage : 16 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE, Président.

Etaient présents (par ordre alphabétique):
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Dubreil-Jardin, M. Dusautoy, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Hubert, M. Janvier, M. Le Gonidec, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Étaient absents excusés et représentés : Mme Duchêne représentée par Mme Elshout, Mme Lemercier représentée par M. Dubreil-Jardin, M. Droniou représenté par Mme Garnier,

Absent : M. Oger,

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_240_70_7.1 : Service Public de Rénovation de l'Habitat – Conventions de partenariat avec la MSA Portes de Bretagne et Agrica

Monsieur Rodolphe HAMEAU, Vice-Président en charge de l'urbanisme et de l'habitat, rappelle que Couesnon Marches de Bretagne s'est engagé auprès de l'Anah dans la mise en œuvre du Service Public de Rénovation de l'Habitat, par la conclusion d'un Pacte Territorial France Rénov', de 2025 à 2029.

Le budget prévisionnel du Pacte Territorial est de 114 237€ par an. Il est co-financé par l'Anah et la Région Bretagne.

Sur proposition de la MSA, Couesnon Marches de Bretagne a répondu à l'appel à projets « Sites Habitat » 2026, porté en partenariat avec le Groupe Agrica.

Cet appel à projets vise à soutenir financièrement des actions en lien avec les difficultés ou les besoins de logement habituellement identifiés en milieu rural, pour les ressortissants agricoles et les populations vivant sur ces territoires.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20261022-2026_240-DE

Les thématiques soutenues par « Sites Habitat » en 2026 sont :

- La lutte contre l'habitat indigne et/ou la lutte contre la précarité énergétique
- L'adaptation du logement au handicap ou à la perte d'autonomie et les actions de prévention en lien avec la perte d'autonomie liée à l'habitat
- Le logement des jeunes
- Le logement des saisonniers agricoles
- Le soutien à des initiatives originales ou expérimentales de logement et d'habitat destinées à des personnes handicapées ou des personnes âgées, dont l'habitat inclusif

Attribution de subventions

Au terme du jury national de l'appel à projets « Sites Habitat » qui s'est tenu le 2 juin 2026, le projet de « Service Public de Rénovation de l'Habitat », porté par Couesnon Marches de Bretagne a été retenu en tant que lauréat.

Les modalités de financement sont les suivantes :

- **Subvention MSA : 15 000€** dont 7 500 € par la caisse centrale et 7 500 € par la caisse locale
  - Versement de 70% en 2026 après signature de la convention
  - Versement du solde en 2027

- **Subvention Agrica : 7 500€**
  - Versement de 100% en 2026 après signature de la convention

Ces recettes supplémentaires contribuent au financement du Pacte Territorial France Rénov' à hauteur de 16% pour 2026 et 4% pour 2027.

Monsieur Rodolphe HAMEAU, Vice-président en charge de l'Habitat, propose :

- **De valider la convention de partenariat proposée par la MSA Portes de Bretagne dans le cadre de l'appel à projets « Sites Habitat » 2026 ;**

- **De valider la convention de partenariat proposée par Agrica dans le cadre de l'appel à projets « Sites Habitat » 2026 ;**

- **D'affecter les recettes correspondantes sur le service « Pacte Territorial » du budget général ;**

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer et exécuter tout document y afférent.**

Vu l'exposé de Monsieur Rodolphe HAMEAU, Vice-président en charge de l'urbanisme et de l'habitat,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Rodolphe HAMEAU, Vice-président en charge de l'urbanisme et de l'Habitat, telle que présentée ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Olivier GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
Monsieur Pascal HERVE

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20261022-2026_240-DE